

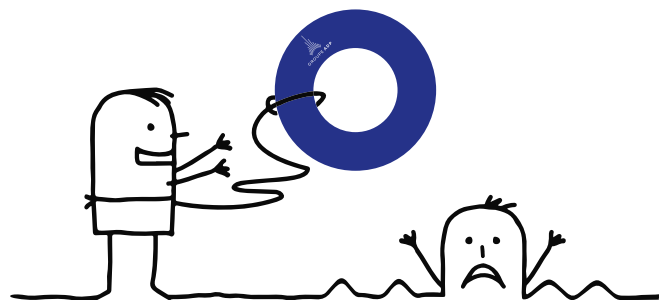


FLASH

info

05 juin 2020

AIDE EXCEPTIONNELLE AUX SALARIÉS TOUCHÉS PAR L'ACTIVITÉ PARTIELLE



« Aéroports de Paris par la voix de son PdG mettra le budget nécessaire pour éviter que les gens en grande difficulté le demeurent pendant le temps de l'activité partielle »

Le DRH nous a informés en réunion DRH/OS du 4 juin, après avoir été sollicité par l'UNSA/SAPAP, qu'un volet supplémentaire aux dispositifs d'aide aux salariés en difficulté va être mis en place.

Si vous êtes dans une précarité financière, le réseau d'assistantes sociales est là pour vous aider, vous conseiller et vous accompagner. N'hésitez pas à les solliciter.

Les modalités pour bénéficier de cette aide sont les suivantes :

- ne pas avoir de CET monétisable
- avoir déjà eu recours à une avance sur salaire du 13 mois et l'indemnité complémentaire.

Des dossiers individuels seront alors établis par les assistantes sociales et exposés en commission hebdomadaire, présidée par le DRH.

Le déblocage de cette aide sera immédiat par virement rapide pour faire face aux situations exceptionnelles.

Cette aide ne sera pas remboursable mais cependant soumise à cotisations et impôts, tous les salariés quelle que soit leur catégorie sont éligibles à cet accompagnement.

En cas de doute, l'UNSA/SAPAP est là pour vous aider et vous accompagner dans vos démarches.



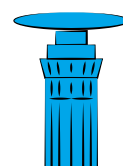
ORLY

UNSA/SAPAP
Local 5410 Orly Sud
Tél : 01 49 75 06 46
sapapol@adp.fr

*Libres
ensemble !*



CDG



UNSA/SAPAP
Module MN 2R4-077 CDG2
Tél : 01 48 62 74 55
sapapry@adp.fr